



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2018-11-5-1

Séance du vendredi 7 décembre
2018

PROLONGATION DU DELAI DE VALIDITE DE SUBVENTIONS ATTRIBUEES AU TITRE DU FONDS CANTONAL D'INVESTISSEMENT 2017

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

Mme BOHN, M. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-5-2 du 21 décembre 2017 relative à la Politique de l'Action Territorialisée,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2016-4-5-2 du 14 octobre 2016 relative à la Solidarité Territoriale haut-rhinoise : Fonds Cantonal d'Investissement,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2017-8-5-3 du 8 septembre 2017 relative au Fonds Cantonal d'Investissement (FCI) – 5^{ème} programmation 2017,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2017-11-5-5 du 8 décembre 2017 relative au Fonds Cantonal d'Investissement (FCI) – 7^{ème} programmation 2017,
- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie le 2 novembre 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Proroge le délai de validité de l'aide départementale de 5 000 € attribuée à la Commune de BERGHEIM pour la réhabilitation du cabanon du site de la carrière du Wurzel au titre du Fonds Cantonal d'Investissement 2017 (Canton de SAINTE-MARIE-AUX-MINES) jusqu'au 18 décembre 2019, conformément à la demande du 21 septembre 2018,
- Prélève les crédits correspondants sur le programme F231, chapitre 204, fonction 74, nature 204142, code programme 282216, service 006, AP 2017/F231 du budget départemental,
- Proroge le délai de validité de l'aide départementale de 1 000 € attribuée à la Commune de NEUF-BRISACH pour l'achat d'un panneau numérique au titre du Fonds Cantonal d'Investissement 2017 (Canton de COLMAR 2) jusqu'au 19 septembre 2019, conformément à la demande du 17 octobre 2018,
- Prélève les crédits correspondants sur le programme F231, chapitre 204, fonction 71, nature 204141, code programme 28226, service 006, AP 2017/F231 du budget départemental,
- Autorise le versement des subventions afférentes en une seule fois à la fin de chaque opération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité